

Interroger les fondements des travaux consacrés aux français régionaux

Rada Tirvassen
University of Pretoria

Abstract

This article analyses how studies on regional Frenches identify the phenomenon studied and how knowledge is elaborated. It addresses the issue of the relationship between ideological choices and the theoretical and methodological options of the field. It explains why scholarship in the field has not been able to theorise adequately with regard to the diffusion of a language in diverse multicultural and multilingual contexts. A comparison between this approach to regional Frenches and research conducted in the Indian Ocean on other aspects of regional Frenches, especially morpho-syntax, using another conceptualization of sociolinguistic variation, shows to what extent the field can benefit from a renewed approach. The article also illustrates the pitfalls of studies which do not question the epistemological foundations upon which scientific knowledge is built.

Key words : Regional Frenches ; geographic and political criteria ; dialectalisation ; theorisation ; epistemological paradigm

Mots clés : Français régionaux ; critères géographiques et politiques ; dialectalisation ; théorisation ; paradigme épistémologique

Interroger les fondements des travaux...

Je tenterai d'aborder cet article dans le cadre d'une réflexion générale sur les inventaires des régionalismes dressés dans le cadre des travaux menés sur les français régionaux. Je partirai du principe que les travaux consacrés aux français régionaux, tels un miroir non déformant, constituent un excellent moyen pour réfléchir sur la manière dont un courant de recherche a théorisé la dialectalisation d'une langue de grande diffusion. Il me paraît particulièrement adéquat d'effectuer une analyse de la façon dont le champ identifie le phénomène qu'il désigne sous le nom de français régionaux et l'étudie pour construire des connaissances qui sont destinées autant aux chercheurs qu'à la société en général. En d'autres termes, il s'agit en fait de questionner les fondements épistémologiques et éthiques des études consacrées aux français régionaux. Dans le premier volet de cet article, je montrerai la complicité entre les orientations politiques de ces recherches et les options théoriques et méthodologiques. La relation très étroite entre l'idéologie sous-jacente aux travaux sur les français régionaux et les principes théoriques qui ont présidé à ces recherches n'ont pas permis de tirer tout le profit heuristique qu'offre la diffusion d'une même langue dans des contextes divers. Seuls certains chercheurs téméraires qui ont eu le mérite d'adopter des perspectives différentes ont pu contribuer à une autre théorisation de la dialectalisation du français. C'est l'argument que je développe dans le second volet de l'article. Des recherches qui ne se soucient pas des fondements épistémologiques à partir desquels le scientifique construit des connaissances conduisent inévitablement à des impasses. C'est l'argument que je soutiens dans le troisième et dernier volet de cet article.

Que cachent les inventaires ?

S'agit-il d'une recherche scientifique où le linguiste observe un phénomène et en rend compte ou est-ce qu'il participe à une opération d'aménagement linguistique conduite et soutenue d'ailleurs par des institutions qui ont une préoccupation plus politique que scientifique ? On me reprochera d'établir une ligne de démarcation entre deux composantes indissociables de l'univers de la recherche, le scientifique et le politique. Il s'agit d'un choix délibéré pour montrer justement que l'on aurait tort d'établir une distinction rigide entre eux. En tout cas, ce

sont ces questionnements qui feront l'objet de la réflexion que je conduis dans la première partie de cet article.

Francophonie et enjeux idéologiques

Alors que les travaux sur les français régionaux sont conduits par des chercheurs associés à des laboratoires qui portent souvent le label CNRS, les perspectives dans lesquelles s'inscrivent ces études rappellent étrangement l'œuvre des lexicographes. C'est vrai que ces chercheurs contestent le principe qui consiste à définir la norme (certes lexicale, mais c'est une question qui sera abordée de manière approfondie plus loin) à partir de la seule « variété » du français hexagonal, cette variété attribuée au Parisien cultivé. C'est également vrai que les partisans de cette démarche veulent attribuer une légitimité à d'autres pratiques du français. Toutefois celles-ci ont été épurées des pratiques marginales puisque les bases de données sont « représentatives » des français pratiqués dans des communautés francophones, définies à partir de critères géographiques et politiques. En d'autres termes, ce n'est pas le principe de la reconnaissance d'abord des variétés de langues et ensuite de leur hiérarchisation qui est contesté : bien au contraire il est consolidé. En se donnant pour mission de poursuivre la même démarche que ceux qui décrivent les contours du « français standard » mais en l'étendant à d'autres zones francophones, le chercheur n'est plus simple observateur : il adopte la posture du linguiste impliqué dans une activité d'aménagement linguistique.

Si on avait besoin de soutenir le point de vue développé ci-dessus, on pourrait reprendre les liens esquissés par Louis-Jean Calvet (1993) entre la francophonie en tant que phénomène sociolinguistique et l'espace géolinguistique et donc politique et économique que constitue la francophonie. Sa démonstration éclaire davantage l'orientation donnée aux programmes de recherche concernant les français régionaux. La réflexion de Calvet se fonde sur le principe qu'il existe un rapport étroit entre le phénomène linguistique qui nous intéresse ici et les enjeux géopolitiques et économiques de la francophonie, comme vient de le montrer d'ailleurs le XV^e Sommet de la Francophonie qui

Interroger les fondements des travaux...

s'est déroulé à Dakar en novembre 2014. Sur le plan strictement linguistique, Calvet souligne l'importance politique de la langue française puisqu'au moment où il écrit son article, 39 pays utilisent le français dans leurs interventions à l'UNESCO. Sur le plan plus politique, s'il affirme que le Sommet des chefs d'États des pays francophones réunis à Dakar en 1989 définit le dialogue entre les langues et les cultures comme une de ses préoccupations majeures, il signale en même temps que les considérations économiques ont toujours intéressé les décideurs puisque la francophonie en contexte africain est un espace monétaire qui a entretenu des rapports étroits avec la France. Ce n'est donc pas étonnant de constater que, dans un contexte mondial caractérisé par la crise économique, lors du XV^e Sommet de la Francophonie, les chefs d'États ont adopté une stratégie visant à renforcer l'espace économique francophone en faisant du français un vecteur d'intégration et de croissance économiques. Cette décision vient confirmer les intuitions que l'on avait sur les véritables dessins des décideurs politiques quand ils décident de donner une plus grande visibilité à l'espace francophone.

Les assises institutionnelles des programmes de recherche sur les français régionaux confortent l'analyse concernant le poids du politique sur ces programmes. Pour partie au moins, les orientations données aux inventaires ainsi que les ressources attribuées à ces programmes ne peuvent être dissociées de leur prise en charge institutionnelle. C'est lors d'une réunion de l'AUPELF tenue à Montréal en 1967 que Pierre Guiraud a lancé l'idée de créer un Centre de recherches pour l'étude des parlers français (en France et hors de France). De manière générale et sans entrer dans les détails, on peut affirmer que les inventaires constituent une manière d'opérationnaliser, sur le plan linguistique, les choix politiques des chefs d'États. Il s'agit en effet de montrer l'existence d'une communauté linguistique tout en évitant de questionner son caractère hétérogène, question qu'aurait pu soulever une étude orientée vers la variation sociolinguistique par exemple. C'est tout l'argument développé par Robert Chaudenson (1993).¹ Le

¹ Je dois préciser que les réflexions critiques de Chaudenson sur les français régionaux m'ont fourni de précieux repères pour cet article.

choix des inventaires n'est pas un choix scientifique mais politique. Travailler sur un « système ouvert et faiblement structuré » (Chaudenson 1993 : 392) c'est s'assurer au départ que la demeure ne sera pas mise en péril. Tel serait bien le cas si l'on décidait de travailler sur la syntaxe : c'est le problème évoqué en détail par Chaudenson et que j'aborderai plus loin. On peut alors penser que derrière les inventaires se cachent des enjeux politiques majeurs et sans doute plus complexes que ne le laissent deviner les analyses des linguistes conduites avec des outils inadéquats pour démêler l'écheveau des traits multiples et sans doute sciemment maquillés de l'univers politique. On peut néanmoins penser que Daniel Baggioni (1993a et 1993b) et Calvet (1993) contribuent à faire émerger certains de ces enjeux.

Du politique au scientifique

Quel rapport pourrait-on établir entre le socle institutionnel et donc politique et l'orientation théorique des travaux sur les français régionaux ? Si l'on veut éviter une recherche documentaire ardue, incompatible d'ailleurs avec les contraintes éditoriales de cet article, on peut s'appuyer sur les réflexions de Baggioni (1993a et 1993b) consacrées au concept de français régional et à son application aux français de l'océan Indien. Dans ce type de réflexion incisive qu'on lui connaît, il signale le déficit théorique des premiers travaux consacrés aux français régionaux qui étaient, en fait, le résultat d'une approche épilinguistique à des comportements langagiers en marge de la norme. Il signale le flou conceptuel autour de la notion même de français régional ainsi que les choix méthodologiques peu harmonisés. Ce constat n'a rien d'étonnant puisque, comme l'affirme Baggioni, les collectes de données, presque exclusivement lexicales, sont la conséquence d'une pression sociale pour normaliser des pratiques langagières. Chaudenson a le même point de vue que Baggioni quand il signale la volonté très nette d'éviter de problématiser la définition du terme *régionalisme*. On aboutit à des programmes de recherche dont la scientificité est contestable.

On peut alors se demander pourquoi la dialectologie et en particulier la dialectologie française n'ont pas nourri les premiers travaux sur les

Interroger les fondements des travaux...

français régionaux. La réponse de Baggioni est nette : d'abord, la dialectologie qui entretient des liens incontestables avec la linguistique historique vise, au moyen de descriptions synchroniques, à reconstituer l'évolution des langues. Ensuite, la dialectologie française voulait rendre compte du continuum géolinguistique des langues, ce qui était en contradiction avec une démarche visant, même timidement, à montrer l'existence de normes sociales variées. Le point de vue de Baggioni est partagé par Chaudenson (1993 : 386) qui est d'avis que la dialectologie a légué une démarche empirique consistant à collecter des données au détriment d'une théorisation de son champ de recherche.

L'effet combiné d'une part de l'institutionnel et du politique et, d'autre part, du cadre théorique finit par tracer les contours d'un objet d'étude, conceptualisé à partir d'un certain nombre d'outils théoriques et qui a abouti à des travaux empiriques conduits selon des principes méthodologiques qui sont d'ailleurs cohérents avec les choix théoriques. Ces lexiques sont recueillis à partir de corpus, représentatifs des systèmes socialement assumés de ces communautés linguistiques dont on pose l'existence, à partir de critères socio-politiques. Les travaux conduits adoptent une perspective différentielle puisque les inventaires sont constitués à partir d'écarts par rapport au français standard (dont on postule l'existence) en s'appuyant sur les descriptions qu'en donnent les principaux dictionnaires. Le chercheur, sans le vouloir (?) ou sans le savoir (?), est embarqué dans un projet qui ressemble à une opération d'aménagement linguistique dont la finalité ultime est de montrer l'existence d'un espace linguistique homogène au service d'une cause politique et, plus tard, économique.

Des travaux conduits sur d'autres aspects de la dialectalisation du français

Il s'agit, dans ce second volet, d'analyser certaines recherches conduites sur la dialectalisation du français dans des perspectives différentes de celles dans lesquelles s'inscrivent la plupart des inventaires des régionalismes. Je me fonderai, pour l'essentiel, sur des travaux menés dans la zone du sud-ouest de l'océan Indien. Ce choix ne relève pas de ma seule connaissance de cette région et de ses enjeux

sociolinguistiques. On verra, à la lecture de ce qui suit, que cette zone a été au centre de réflexions qui montrent d'abord le regard au moins partiellement novateur posé sur certains phénomènes linguistiques dont évidemment la dialectalisation du français.

Les travaux sur la morpho-syntaxe

Reprenons la critique de Chaudenson contre le choix du seul lexique au détriment de la morpho-syntaxe et contre le refus de théoriser le champ de recherche concernant les français régionaux. Le linguiste français conteste non seulement la manière dont on définit le phénomène à l'étude mais aussi l'incapacité de tirer profit de l'intérêt heuristique de la diffusion du français dans différentes régions du monde. Ce sont sans doute les retombées scientifiques des recherches conduites sur les dynamiques morpho-syntaxiques qui caractérisent les pratiques langagières en Amérique du Nord, en français populaire en France et dans le monde créole, qui illustrent ce dont se privent les travaux aboutissant aux inventaires. Les recherches sur la morphosyntaxe sont conduites par Chaudenson et son équipe. La double approche diachronique (amorcée dans le cadre de ses études sur la genèse des langues créoles dans l'océan Indien) et synchronique (à la suite de la comparaison entre les pratiques du français dans divers contextes) permettent à Chaudenson de poser que les recherches ne peuvent ignorer le principe que les langues sont en restructuration permanente. C'est le contexte social qui détermine la nature de cette restructuration. Selon cet auteur, si l'apprentissage du français L1 ramène les systèmes que construisent les apprenants vers le système central, dans les contextes marqués par ce que l'auteur appelle une extension et une radicalisation des tendances autorégulatrices du français, des langues créoles naissent. Entre les deux, il y a des français régionaux caractérisés par un certain nombre de types d'écarts par rapport au « français standard » ; là encore, ce sont les pressions normatives qui déterminent les écarts tolérés et assumés. Si l'on devait reformuler la pensée de Chaudenson en évitant d'opérer avec la notion de langue comme système balisé par des frontières, on dirait que ces études offrent de multiples exemples d'une dialectalisation permanente du français dont on ne peut comprendre ni la nature ni l'étendue sans prendre en compte le rôle du social. Cette théorisation n'aurait été

Interroger les fondements des travaux...

guère possible si les chercheurs avaient opéré dans le même cadre géolinguistique rigide tracé par les études sur les régionalismes.

Ces études, comme tous les travaux qui sont conduits par des chercheurs qui ont le mérite d'éviter la zone de confort offerte par les courants traditionnels et bien évidemment dominants, se situent dans une tension entre la contestation du cadre conceptuel issu du structuralisme et la difficulté de s'en débarrasser totalement. Par exemple, Chaudenson s'appuie sur le principe que les langues sont en restructuration permanente, ce qui tranchait avec l'approche de la linguistique synchronique et descriptive. En même temps, toutefois, il considère qu'il s'agit en fait d'un processus d'autorégulation. De la même manière, il perçoit finement les dynamiques de la dialectalisation mais estime qu'elles aboutissent, lorsque les tendances auto-régulatrices sont radicales, à des langues créoles, c'est-à-dire à de nouveaux systèmes. Il faut néanmoins dire que les avancées de ces travaux sont telles que certaines de leurs limitations sont signalées par les membres de l'équipe. Par exemple, dans le cadre d'une collaboration entre Chaudenson, Raymond Mugeon et Edouard Beniak (Chaudenson, Mugeon & Beniak 1993), les deux chercheurs canadiens mènent une enquête sociolinguistique visant à dégager les grandes tendances de l'évolution linguistique du français canadien hors Québec. Ils effectuent un rapprochement entre les constats qu'ils font et la modélisation de la variation du français élaborée précédemment et constatent que la simplification et la régularisation, définies par Chaudenson précédemment comme les éléments moteurs de la restructuration des langues, sont des tendances dominantes mais non uniques.

Des recherches sur d'autres aspects de la francophonie

Ce sont les mêmes avancées et les mêmes tensions que l'on constate quand la recherche refuse d'opérer à l'intérieur d'une frontière étanche établie entre d'une part un français régional fondé sur des pratiques réputées stables et qui sont supposément caractérisées par une large dispersion sociale d'une communauté linguistique définie à partir de

critères politiques et géographiques et, d'autre part, une volonté de prendre en compte l'ensemble des pratiques langagières d'une communauté humaine et non celles qui sont limitées au seul Français. On peut, à cet égard, renvoyer aux études de Michel Carayol et Chaudenson (1979) qui signalent la difficulté qu'il y avait à poser, à la Réunion, une dichotomie entre le créole et le français, compte tenu de la nature de la variation qui caractérise les deux systèmes. Pour illustrer leur point de vue, ils s'appuient sur les variables /s/ - /ʃ/ ; /z/ - /ʒ/ ; /i/ - /y/ ; /e/ - /ø/ et montrent qu'il existe d'une part un continuum intralinguistique entre les variétés acrolectales, mésolectales et basilectales du créole et, d'autre part, un continuum interlinguistique entre la variété koïnésée du français des colons et les différentes variétés du français (voir Chaudenson 2003). En effet, rejetant le concept de diglossie, jugé trop limitatif et s'inspirant de la notion de continuum issue des travaux de David De Camp et de Derek Bickerton, Carayol et Chaudenson (1979) soutiennent que les productions langagières à la Réunion se situent toutes sur un même axe où le français standard occuperait le pôle supérieur et la variété basilectale du créole se situerait à l'autre extrémité. Entre ces deux pôles, on retrouverait des productions étiquetées français régional, français créolisé et créole francisé. Sur le plan théorique, l'avancée majeure consiste à refuser de théoriser la variation sociolinguistique à partir du principe qu'il existe deux systèmes jugés étanches. Toutefois, en même temps, on ne se débarrasse pas totalement de la notion de systèmes pour modéliser les productions langagières.

Ce sont les mêmes tensions qui marquent la réflexion de Lambert-Felix Prudent (1981) sur l'interlecte. Tout comme Carayol et Chaudenson, le point de départ de la réflexion du linguiste antillais est une critique du concept de diglossie. Lui aussi conteste l'étanchéité des systèmes, leur caractère binariste et anhistorique, et le fait qu'on inscrive l'échange langagier dans des schémas définis dans les laboratoires, incapables de modéliser les pratiques discursives de locuteurs réels. Contrairement à Carayol et Chaudenson, il remet aussi en question la capacité des notions d'acrolecte et de basilecte à rendre compte des productions de locuteurs en contexte franco-créole :

Interroger les fondements des travaux...

La zone interlectale se présente donc comme l'ensemble des paroles qui ne peuvent être prédites par une grammaire de l'acrolecte ou du basilecte. Soit parce que les deux systèmes sont cumulatifs en un point de l'énoncé (*code-switching*, emprunt non intégré à la morphophonologie du système emprunteur), soit parce que ni l'un ni l'autre ne répond à la nouvelle forme. (Prudent 1981 : 31)

Toutefois, la posture de Prudent est elle aussi ambiguë ainsi que le signale Didier de Robillard (2014). Il conclut que la notion d'interlecte est tiraillée entre une linguistique/sociolinguistique positiviste et une volonté de restituer à la notion de diglossie « sa force rénovatrice initiale ».

Les premières traces d'une remise en question de la notion de langue

Une réponse à ce questionnement est fournie par les travaux de l'équipe de l'Université de la Réunion engagée dans le projet « Français régionaux et insécurité linguistique ». Ils sont conduits par l'URA 1041 du CNRS alors dirigé par de Robillard. Ces travaux présentent deux intérêts aux questions que l'on peut se poser à propos des régionalismes. D'abord, dans une étude sur l'usage des dialectalismes dans la presse à l'Île Maurice, de Robillard (1993a) montre l'absence d'une perception claire entre les diverses « variétés » de français et surtout la liberté que prend le locuteur de fixer la frontière entre les « systèmes » en présence. Les enquêtes de terrain qu'il conduit par la suite (de Robillard 2002) indiquent que les catégorisations des lexèmes n'ont aucun sens en dehors des productions des locuteurs dans des contextes précis. Les observations empiriques ont montré le rapport complexe, ambigu même, que les locuteurs entretiennent avec les lexèmes. Parce que ces sentiments sont indissociables des contextes dans lesquels ils surgissent, les notices ne peuvent pas prédire les attitudes des locuteurs. En fait, ces travaux montrent les limites des recueils consacrés aux régionalismes. On pourrait en effet intégrer une entrée « sentiments linguistiques » dans les notices, mais on serait alors

obligé d'extrapoler, de généraliser car personne ne peut réellement prédire les sentiments des locuteurs dans des contextes d'énonciation spécifiques.

C'est sans doute dans un article de *Cahiers d'études africaines* (de Robillard 2001) que de Robillard montre la première volonté très nette de poser les bases pour une autre théorisation de la dialectalisation des langues. Le questionnement majeur de cet article est de savoir quelle posture le chercheur doit adopter quand il opère en contexte de contact de langues. De manière encore plus précise, il se demande s'il faut faire l'économie de la notion de langue pour éviter de tomber dans le piège de l'artefact que tend cette notion. Cette question se pose avec acuité dans les travaux lexicographiques orientés vers l'élaboration de dictionnaires/d'inventaires lexicaux qui oscillent entre la description et la standardisation de langues/de variétés de langues. La réponse donnée à la question initiale est claire et sans ambages : non seulement il est nécessaire de se placer dans « l'entre les langues » mais aussi cela apparaît de bonne méthode :

Où se placer pour décrire les langues/situations où existent des contacts de langues ? La réponse empirique donnée par notre corpus semble être : « Résolument dans l'entre les langues ! » Même lorsque les descripteurs veulent décrire une seule langue à la fois ils se placent en situation interstitielle, et cela paraît en plus une bonne méthode, puisque cette position permet les comparaisons fécondes qui favorisent la mise en relief des spécificités des systèmes en présence. On peut même se demander s'il est d'autre façon de pratiquer la linguistique que celle qui consiste, inlassablement, à comparer les langues. (de Robillard 2001 : 484)

Poursuivant sa réflexion, l'auteur précise que les observations empiriques en situation de contact de langues montrent que les « systèmes » définis en fonction des critères saussuriens sont ouverts. Les langues en contact ont d'ailleurs des structures en commun au point d'ailleurs où il peut être difficile d'établir une ligne de démarcation

Interroger les fondements des travaux...

entre elles. Un critère plus efficace serait en fait sociolinguistique puisqu'il s'articulerait autour des représentations identitaires des locuteurs. Ceci étant, de Robillard ne rejette pas complètement les descriptions issues des laboratoires. Tous les comportements normatifs, en particulier ceux qui se règlent sur les prescriptions des institutions officielles, peuvent être modélisés par les descriptions fournies par les chercheurs à partir de leur notion de système. Cette observation pose toutefois la question de la validité des pratiques scientifiques orientées vers la description des seuls comportements normatifs.

En filigrane de tous les travaux qui approchent autrement la dialectalisation du français, on retrouve un aspect commun : la tension entre d'une part une volonté de se passer du moule étroit offert par la notion de langue et certaines notions collatérales comme celles de régions ou de variétés, et, d'autre part, la difficulté de renouveler fondamentalement le mode de construction de connaissances. La notion de continuum s'appuie sur une conceptualisation de la variation sociolinguistique fondée sur l'existence de variétés de langues : on se débarrasse de la notion de systèmes mais on opère d'autres découpages le long du continuum. Par ailleurs, la notion de continuum est elle aussi une organisation des pratiques à partir d'une hiérarchie issue de la théorisation du chercheur. De la même manière, si Chaudenson part du principe que les systèmes sont en restructuration permanente, c'est-à-dire s'il inverse en quelque sorte la relation entre la langue et la parole, la langue ne disparaît pas totalement. La restructuration aboutit à d'autres systèmes, dont les créoles. Il serait toutefois injuste de ne pas voir la témérité de chercheurs qui se battent contre un courant de pensée soutenu par des programmes qui bénéficient de soutiens institutionnels majeurs.

Un renouvellement de type épistémologique

Deux constats émergent du survol critique des travaux consacrés aux français régionaux et de manière plus générale des études menées sur la dialectalisation du français. D'abord, les recherches conduites, par exemple, sur la morphosyntaxe nourrissent les réflexions sur les inventaires et permettent également de voir les limitations des principes

théoriques sur lesquels reposent les programmes de recherches consacrés aux français régionaux. Ensuite et peut-être surtout, les seuls aménagements théoriques ne suffisent pas pour faire émerger un autre phénomène et pour construire d'autres types de connaissances. Pour cela, il faut un changement de type épistémologique. Si l'on a tendance à établir des lignes de démarcation nette entre les paradigmes positivistes et constructivistes, il est toutefois nécessaire de montrer que le nouveau paradigme ne tombe pas du ciel mais évolue très lentement, si on veut bien déceler les toutes premières initiatives souvent peu évidentes visant à jeter les bases pour une autre manière de produire des connaissances.

Les premières bases pour une approche novatrice

En raison de ce que j'ai affirmé ci-dessus, je remonterai loin dans le temps pour faire ressortir le rôle de pionnier qu'ont pu jouer certains chercheurs. Dans le cadre de ses travaux sur les représentations sociolinguistiques à propos de la variation sociolinguistique, Carayol (1977 : 41) fait écouter des enregistrements courts de plusieurs « variétés » de créole à des témoins réunionnais. L'auteur de l'enquête note finement que les catégorisations qui se fondent sans doute sur des traits emblématiques des « variétés » repérées (traits phonétiques, prosodiques et éléments lexicaux), sont de type sociologique et non linguistique : le créole des « petits blancs », le créole « cafre », etc. Contrairement à Labov et à Trudgill, Carayol n'est pas prisonnier de cette terminologie où l'on confond la catégorisation sociale et la structuration de la variation sociolinguistique. On sait que Labov, quelques années plus tôt, non seulement repère les traits linguistiques et les associe à la petite bourgeoisie new-yorkaise mais aussi tente de caractériser ce comportement par ce qu'il nomme des sentiments d'insécurité linguistique. Si, sur le papier, le linguiste américain veut jeter les bases pour une compréhension des attitudes des locuteurs, il vient légitimer une démarche fondée sur une conceptualisation de l'architecture sociale et des sentiments linguistiques non pas des locuteurs mais de catégories de locuteurs. Il s'inspire donc d'une anthropologie (et d'une sociologie) fonctionnalistes et entraîne la sociolinguistique dans une collaboration interdisciplinaire discutable.

Je persiste à croire que l'inventaire des particularités du français de l'Île Maurice établi par de Robillard (1993b) à partir d'un cadre théorique nettement plus ambitieux que celui élaboré par l'IFA² jette les bases pour une autre conceptualisation de la dialectalisation du français. Sur le plan théorique, ce n'est pas la frontière entre le français et le créole, ou l'anglais d'ailleurs qui constitue le point de départ de ses observations, mais « toute forme à laquelle on a recours pour parler français, toute forme chargée, par le locuteur d'une valeur identitaire lui servant à se positionner comme francophone, ou à définir les situations de communication (registres) » (*Ibid.* : 16). C'est la raison pour laquelle il rejette la définition de la variation sociolinguistique à partir des seuls critères linguistiques et opte pour une approche plus anthropologique. Pour illustrer son point de vue, il affirme que le critère qu'il adopte pour opérer son inventaire est constitué des productions langagières qui relèvent de « "ce noyau dur" d'une certaine francophonie de langue maternelle » (*Ibid.* : 26). Cet inventaire part du principe que l'approche systémique ne peut modéliser les pratiques langagières des locuteurs. Les implicites d'une telle démarche sont significatifs. Le linguiste ne se borne pas à une seule langue, ce qui est cohérent avec le projet de description d'une situation plurilingue/culturelle. Ceci étant, cette étude soulève d'autres questions. Si l'on est dans une étude de la variation sociolinguistique prenant pour point de départ le social, à l'arrivée on aboutit à une variété de langue, structurée non pas à partir du linguistique mais à partir du social. Cette démarche est aussi marquée par des contradictions ; elle montre surtout qu'en dépit des avancées proposées par les critiques, en général fort pertinentes, contre les inventaires et les recherches qui tentent d'articuler les travaux empiriques avec un renouvellement de la théorisation de la dialectalisation, les problèmes de fond restent insolubles.

² Inventaire des particularités lexicales des français en Afrique noire.

Des changements majeurs

Les réponses à ces questions se situent dans les fondements épistémologiques des travaux consacrés à d'autres phénomènes sociolinguistiques mais qui offrent des pistes pour aborder autrement la dialectalisation du français. Là encore, je suis d'avis que la contribution de de Robillard est incontournable. Pour rendre compte de son apport, je vais m'appuyer sur un article paru dans *Revue de l'Université de Moncton* (de Robillard 2005) et qui est consacré à une réflexion particulièrement approfondie sur la notion même de langue. Commençons d'abord par la finalité ultime des inventaires, c'est-à-dire l'univers culturel que l'on vise à élaborer. On l'a dit : il s'agit, en fin de compte, de la construction d'une communauté linguistique autour du français. Si la langue française constitue le fondement de cette communauté, on aurait tort de penser qu'il s'agit d'une remise en cause fondamentale de la notion de norme standard. On veut poser l'existence de pratiques elles aussi stables et normées qui ne sont toutefois pas liées à l'épicentre parisien mais à des centres multiples. Si l'on effectue un rapprochement entre cette conception de la norme et la pensée de de Robillard, on dira que l'on reste dans une conception de la langue qui exclut le locuteur, ses pratiques et ses représentations. Si l'on pense que sur le plan théorique on s'inspire des principes de la sociolinguistique, il s'agit alors d'une sociolinguistique qui ressemble étrangement à la linguistique du système, c'est-à-dire qu'il s'agit d'une sociolinguistique sans locuteurs.

De Robillard soutient que si l'on veut construire une discipline qui intègre le locuteur, c'est-à-dire si l'on poursuit l'œuvre de Benveniste et remet *l'homme dans la langue*, il ne faut plus considérer que relèvent de la langue les seules pratiques qui se fondent sur la norme standardisée, homogène, stabilisée et décontextualisée. De ce point de vue, les inventaires qui sont souvent confondus, ainsi que je l'ai soutenu plus haut, avec des dictionnaires, s'inscrivent eux aussi dans le cadre des opérations de standardisation, ce qui, de toutes les façons, correspond à l'idéologie politique qui les sous-tend. Les pratiques langagières, elles, sont liées aux contextes, c'est-à-dire aux enjeux

Interroger les fondements des travaux...

socio-identitaires qui génèrent les pratiques. Pour illustrer son argument, le linguiste s'appuie sur un « corpus »³ d'affichage plurilingue constitué à Maurice. Le linguiste traditionnel part du principe que les locuteurs opèrent à partir de (variétés de) langues repérables en fonction des frontières. Ses études, celles du linguiste traditionnel, visent alors à montrer la parfaite coïncidence entre les frontières qu'il trace dans son laboratoire et les comportements langagiers des locuteurs. Les observations empiriques conduites à partir d'une remise en question de l'existence d'un système étanche montrent que les locuteurs opèrent sans conscience de la norme et des frontières. En effet, si l'on devait s'appuyer sur la notion de norme pour modéliser ces pratiques, on se rendrait bien vite compte de leur inadéquation à le faire parce que les locuteurs opèrent à partir d'une compétence plurilingue qui ne rentre pas dans le moule du système tel qu'il est défini par la linguistique interne ou la sociolinguistique variationniste. Il conclut que c'est le contexte, ce qu'il définit comme les enjeux symboliques d'une interaction sociale et langagière, qui trace les contours de la langue.

On pourrait arguer que les commentaires sur le texte de de Robillard n'ont aucun rapport avec les travaux sur les inventaires. En réalité l'étude dans sa double dimension empirique et épistémologique éclaire la réflexion que j'ai entamée depuis le début de cet article puisqu'elle m'offre de précieux éléments pour interroger le sens profond des inventaires. Une des questions que soulève de Robillard dans cet article concerne la fonction qu'assume le linguiste quand, adoptant une position de surplomb, il se détache du contexte pour effectuer ce que les chercheurs appellent des descriptions neutres et objectives. Cette neutralité, cette objectivité, ont pour source d'une part sa prise de distance du contexte et, d'autre part, son regard orienté par les outils de théorisation avec lesquels il opère. En fait, une « description » ou, du moins, une interprétation des productions langagières est intimement

³ Ce terme est à interpréter de manière critique : il ne s'agit pas d'un corps de productions représentatives des pratiques langagières des Mauriciens ; elles ont été constituées par un chercheur pour illustrer une argumentation qu'il veut développer.

liée à la personne qui entreprend l'opération, à son histoire personnelle, à son interprétation du monde, etc. Il est alors clair que les inventaires enferment les linguistes dans une idéologie politique. De ce point de vue, ils soulèvent la question des principes éthiques qui président à ces travaux.

Conclusion

Dans une complicité entre des choix idéologiques des options théoriques et méthodologiques, les premiers travaux consacrés aux français régionaux ont eu deux conséquences. Ils ont orienté la recherche scientifique vers des finalités qui convenaient et qui conviennent toujours à la vision politique et économique de l'espace francophone. En même temps, ils n'ont pas permis à la recherche de tirer un réel bénéfice scientifique des dynamiques d'une langue utilisée dans des contextes socio-politiques et culturels différents. Il faut néanmoins souligner la témérité des chercheurs qui, souvent, sans les moyens immenses dont bénéficiaient les travaux menant aux inventaires des régionalismes, ont eu le mérite d'adopter des perspectives différentes et ont pu contribuer à une autre théorisation de la dialectalisation du français. Les impasses auxquelles ont conduit ces travaux sont à l'origine du questionnement des fondements épistémologiques des réflexions sur les dynamiques différentes du français dans ces contextes sociaux variés. Du coup, ce ne sont pas les seules recherches en francophonie qui en tirent profit mais toute la sociolinguistique francophone, ce qui finalement souligne davantage ce dont se prive la recherche qui se contente de suivre les mêmes sentiers battus. Si certains courants n'ont pu/n'ont pas voulu bénéficier de l'arsenal de moyens disponibles par exemple dans l'océan Indien, aujourd'hui, ce n'est pas seulement en termes d'équipe de chercheurs qu'il faut poser le problème mais bien plutôt dans ses choix fondamentalement épistémologiques.

Ouvrages cités

Baggioni, Daniel. 1993a. « Réflexions sur le concept de français régional et ses conditions d'application aux français de l'océan Indien ». In : Latin, Danielle, Queffelec, Amboise & Tabimanga, Jean (Dirs.). *Inventaire des*

Interroger les fondements des travaux...

- usages de la francophonie : nomenclatures et methodologies.* Paris : AUPELF. 97-112.
- . 1993b. « Éléments pour une histoire de la francophonie (idéologie, mouvements, institutions) ». In : de Robillard, Didier et Bénéamino, Michel (Dirs.). *Le français dans l'espace francophone*, Tome I. Paris : Champion. 789-806.
- Calvet, Louis-Jean. 1993. « Francophonie et géopolitique ». In : de Robillard, Didier et Bénéamino, Michel (Dirs.). *Le français dans l'espace francophone*, Tome I. Paris : Champion. 483-495.
- Carayol, Michel. 1977. *Le français parlé à La Réunion : phonétique et phonologie.* Lille : Atelier de reproduction des thèses, Université de Lille.
- Carayol, Michel. & Chaudenson, Robert. 1979. « Essai d'analyse implicationnelle d'un continuum linguistique : français-créole ». In : Wald, Paul & Manessy, Gabriel (Dirs.). *Plurilinguismes : normes, situations, stratégies.* Paris : L'Harmattan. 129-175.
- Chaudenson, Robert. 1993. « Francophonie, français zéro et français régional ». In : de Robillard, Didier et Bénéamino, Michel (Dirs.). *Le français dans l'espace francophone*, Tome I. Paris : Champion. 385-405.
- . 2003. *La créolisation : théorie, applications, implications.* Paris : L'Harmattan.
- Chaudenson, Robert, Mougeon, Raymond & Beniak, Edouard. 1993. *Vers une approche panlectale de la variation du français.* Paris : IECF/Didier-Érudition.
- Prudent, Lambert-Felix. 1981. « Diglossie et interlecte ». *Langages*, 61 : 13-38.
- Robillard, Didier de. 1993a. « “Le langage des gens, c'est beaucoup leur maison” : Perception et traitement des (variétés de) langues en contact dans la presse écrite à l'île Maurice : étude d'une gestion de la “citation de la langue” à travers un sondage sur les “marques” dans la presse ». *Études Créoles*, 16(2) : 9-39.
- . 1993b. *Contribution à un inventaire des particularités lexicales du français de l'île Maurice.* Paris : EDICEF/AUPELF.
- . 2001. « “En lizje kokê patat ên lizje vej gardjê ?” La linguistique peut-elle passer “entre les langues” ? ». *Cahiers d'études africaines*, 3-4 : 465-496.
- . 2002. « Quelques stratégies de résolution de conflits lexicaux en situation de contacts de (variétés de) langues : frontières, normes endogènes, exogènes, insécurité linguistique “centripète” et “centrifuge” ? » In : Breteigner, Aude et Ledegen, Gudrun (Dirs.). *Sécurité/insécurité linguistique.* Paris : L'Harmattan. 221-242.

- . 2005. « Quand les langues font le mur ; lorsque les murs font peut-être les langues : *mobilis in mobile*, ou la linguistique de Nemo ». *Revue de l'Université de Moncton*, 36 (1) : 129-156.
- . 2014. « La magie des signes : Élémentaire mon cher Watson ! Réflexivité, “pratiques réelles”, “corpus”, “interactions” et autres “données” ». In : Forlot, Gilles & Martin, Fanny (Dirs.). *Actes des Journées d'études de juin 2010 sur la réflexivité. Regards sociolinguistiques contemporains. Terrains, espaces et complexité de la recherche*. Paris : L'Harmattan. 40-55.